

Le 12 juillet 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

RECRUDESCENCE DES CAS DE COQUELUCHE DANS LA REGION GRAND EST

La circulation de la coqueluche est en forte augmentation depuis plusieurs mois en France, notamment dans la région Grand Est. Depuis le début de l'année, le nombre de cas signalés a considérablement augmenté, atteignant des niveaux nécessitant une vigilance accrue de la part de la population et des professionnels de santé. L'ARS a enregistré une cinquantaine de signalements de cas de coqueluche du 1er janvier au 7 juin 2024 contre 0 en 2023 sur la même période.

Face à cette situation préoccupante, l'ARS souhaite informer les professionnels de santé et de la petite enfance, et sensibiliser le grand public sur la situation des personnes à risques de complications (nourrissons, sujets atteints d'affections respiratoires chroniques ou sujets immunodéprimés, femme enceinte).

La situation en France et en Grand Est

La coqueluche évolue par cycles de recrudescence tous les 3 à 5 ans. En France, les données de surveillance ont montré six pics épidémiques sur les dernières années : 1997, 2000, 2005, 2009, 2012-2013 et 2017-2018.

Santé Publique France a publié dans son bulletin épidémiologique du mois de juin 2024 l'information d'une résurgence de la maladie sur le territoire national s'intensifiant depuis le début de l'année 2024, touchant également nos voisins européens.

Santé Publique France relève pour la région Grand Est une nette augmentation des passages aux urgences et des consultations chez SOS Médecins au motif d'une infection à coqueluche depuis le mois d'avril.

Symptômes et mode de transmission de la coqueluche

La coqueluche est une infection respiratoire hautement contagieuse causée par une bactérie et caractérisée par un rhume et une toux à prédominance nocturne qui se prolonge au-delà de 7 jours. Cette toux peut durer plusieurs semaines.

Sa transmission se fait principalement dans la famille ou en collectivités au contact d'une personne malade présentant une toux. Les formes graves touchent surtout les nourrissons de moins de six mois, pouvant entraîner le décès. En moyenne, une personne infectée peut en contaminer 15 autres.

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Vaccination : La meilleure protection contre la coqueluche

La vaccination contre la coqueluche repose sur trois stratégies complémentaires :

1. **Vaccination des nourrissons** : obligatoire depuis le 1er janvier 2018, elle nécessite une primovaccination à deux injections à deux mois d'intervalle, à l'âge de 2 mois (8 semaines) et 4 mois, suivie d'un rappel à l'âge de 11 mois. **Ce schéma ne doit pas être différé.**
2. **Vaccination des femmes enceintes** : recommandée dès le deuxième trimestre de chaque grossesse de préférence entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée pour protéger le nouveau-né jusqu'à sa propre vaccination.
3. **Stratégie de cocooning** : cette stratégie a été mise en place dès 2004 en France et consiste à vacciner l'entourage proche des nourrissons.

La vaccination est également recommandée pour :

- Les personnes immunodéprimées ou souffrant de maladies respiratoires chroniques
- Les professionnels de santé et de la petite enfance
- Les étudiants en filières médicales et paramédicales
- Les personnes travaillant en lien étroit avec des nourrissons de moins de 6 mois

Les rappels de vaccin sont nécessaires à 6 ans, entre 11 et 13 ans, à 25 ans, 45 ans et 65 ans, puis tous les 10 ans après 65 ans.

Conduite à tenir en cas de symptômes

En cas de toux persistante pendant plus de 7 jours, il est crucial de consulter un médecin pour une confirmation diagnostique.

Si un cas de coqueluche est confirmé, il est recommandé pour le sujet malade :

- d'observer un traitement curatif par antibiotiques pour réduire la contagiosité,
- d'éviter le contact avec des nourrissons, en particulier âgés de moins de 6 mois,
- de respecter les gestes barrières : lavage des mains, toux dans le coude, port du masque...,
- de s'isoler et éviter les lieux de collectivité.

Une mise à jour de la vaccination de la population exposée sera proposée.

Signalement des cas à l'Agence Régionale de Santé

Bien que la coqueluche ne fasse pas partie des 38 maladies à déclaration obligatoire, les cas groupés, notamment dans des collectivités fréquentées par des personnes à risque telles que les maternités, crèches et établissements de santé, doivent être signalés à l'ARS.

Il convient de signaler rapidement tout cas de coqueluche à l'ARS dans certaines conditions :

- en cas d'infections nosocomiales ;
- lors de cas groupés (à partir de 2 cas) qu'ils soient intrafamiliaux ou en collectivités.

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

La vaccination reste le moyen le plus efficace de prévenir la coqueluche et ses complications.

La vigilance de chacun, associée à une couverture vaccinale adéquate, permettra de limiter la propagation de la coqueluche et de protéger les plus vulnérables notamment **les nourrissons dans les premiers mois de vie, qui font les formes les plus graves de la maladie.**

Aller plus loin :

Ameli.fr : Coqueluche : définition, transmission et symptômes (juin 2024)

<https://www.ameli.fr/bas-rhin/assure/sante/themes/coqueluche/definition-transmission-symptomes>

Sante.gouv : Résurgence de la coqueluche en France : la vaccination des femmes enceintes fortement recommandée pour protéger les nourrissons de moins de 6 mois (juin 2024)

<https://sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/resurgence-de-la-coqueluche-en-france-la-vaccination-des-femmes-enceintes>

HAS-santé.fr : Choix et durées d'antibiothérapies : coqueluche chez le nourrisson, l'enfant et l'adulte (juin 2024)

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3525542/fr/choix-et-durees-d-antibiotherapies-coqueluche-chez-le-nourrisson-l-enfant-et-l-adulte#toc_1_2

SantéPubliqueFrance.fr : Recrudescence de la coqueluche en Europe, appel à une vigilance renforcée en France (avril 2024)

<https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2024/recrudescence-de-la-coqueluche-en-europe-ap-pel-a-une-vigilance-renforcee-en-france>

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr